

ÉCOCENTRES : REPRISE TEMPORAIRE DE LA COLLECTE DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD)

Mont-Blanc, le 26 septembre 2023 – La MRC des Laurentides souhaite informer sa population qu'à partir d'aujourd'hui, il est de nouveau possible d'apporter ses résidus domestiques dangereux (RDD) dans les écocentres.

Depuis le 8 août dernier, en raison d'une hausse marquée des résidus domestiques dangereux (RDD) reçus et de la difficulté à les traiter de façon sécuritaire, la MRC avait suspendu temporairement leur collecte dans les neuf écocentres du territoire.

La MRC annonce la reprise temporaire de la collecte des RDD dans les écocentres dès aujourd'hui, laquelle pourrait être suspendue à tout moment selon le niveau des services de récupération.

Nous vous invitons à contacter les écocentres avant de vous déplacer pour vérifier s'ils sont en mesure d'accepter les RDD au moment de votre visite.

Les substances suivantes sont considérées comme étant des RDD. Nous pouvons les reconnaître facilement grâce aux pictogrammes apparaissant sur les contenants (corrosif, inflammable, toxique ou explosif) :

- Peinture, vernis et solvant;
- Huile à moteur usagée;
- Aérosols;
- Oxydants;
- Bonbonnes de propane;
- Pesticides et engrais;
- Cartouches d'encre;
- Produits nettoyants;
- Ampoules fluocompactes;
- Thermomètres;
- Extincteurs (domestiques seulement);
- Piles alcalines et rechargeables.

La MRC des Laurentides tient à remercier tous les citoyens et citoyennes de leur collaboration pendant cette période.

- 30 -

Source et information :

Mathilde Léonard
Spécialiste en gestion des matières résiduelles
MRC des Laurentides
819-425-5555, poste 1045